

REGLEMENT DE LA DR EXCELLENCE

Les catégories en DR excellence

- Femmes classiques
- Hommes classiques
- Hommes AMP

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

Le règlement sportif de la DR Excellence est identique à celui de la D2.

Si des équipes AMP femmes veulent participer, elles participeront aux épreuves avec les AMP Hommes. Leurs scores n'auront aucune incidence sur le classement AMP Homme.

Le classement AMP Femme se fera sur le cumul des 3 scores de qualification.

Nombre d'équipes

Hommes Classiques : 12

Femmes Classiques : 6

Hommes AMP : 6

Composition des équipes

La Division Régionale Excellence est ouverte aux catégories suivantes :

Cadets, Juniors, Seniors, vétérans et super vétérans.

Une équipe est composée de 4 archers maximum et de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

La composition des équipes peut changer à chaque concours.

La composition de l'équipe devra, toutefois, être transmise au club organisateur. Elle pourra être modifiée le jour du concours, au greffe.

Les équipes ne peuvent être ni mixte en sexe, ni en arme.

Les équipes se trouvant en division supérieure pourront participer à la DR Excellence, mais sans les 3 meilleurs archers de leur club au classement national individuel à 2x70 mètres de l'année précédente, transfert inclus. Les jeunes tireurs n'ayant pas tiré à 70 m l'année précédente ne sont pas concernés par cette mesure.

La liste des clubs et archers concernés est disponible sur le site Internet de la Ligue.

Liste des archers ne pouvant pas participer à la DRE : celle-ci sera affichée en début de saison, et remise à jour le 1^{er} Janvier.

Si un club engage plus d'une équipe en division supérieure à celle où il participe, la liste des archers interdits de DRE, sera ajustée.

Exemple :

2 équipes d'un même club sont engagées en division supérieure : ce club ne pourra pas faire participer ses 6 meilleurs archers de l'année précédente au classement national 2* 70 m.

Transferts

La règle fédérale des transferts s'applique. ***Le règlement fédéral sur les compositions d'une équipe inscrite dans la filière par équipe par rapport aux transferts et des 14 mois de présence du 2^{ème} archer transféré à été supprimé par la FFTA. (Voir règlement FFTA sur les filières par équipes)***

Ce règlement s'appliquera aussi au règlement de notre filière.

En résumé, un club peut engager une équipe avec 3 transferts, par contre aucun archer prenant sa licence au 1^{er} janvier, ne pourra participer à la DR ou DRE.

Inscription

La Ligue envoie, après l'élaboration du calendrier extérieur, un courrier d'inscription à chaque club qualifié. L'inscription et le règlement doivent être envoyés à la Ligue.

**Possibilité d'intégrer directement la DRE, si moins de 4 équipes inscrites dans une catégorie en DRE après la date limite pour l'inscription des clubs de droit à la DRE.
Dans ce cas, les clubs seront pris par ordre d'arrivée et dans la limite des places restantes disponibles**

Déroulement de l'épreuve

3 concours 2x70 m par équipe.

La dernière compétition doit avoir lieu au moins 3 semaines avant la finale des DR.

A partir du 1^{er} avril 2006, l'épreuve se fait en 4 volées de 2 flèches (sur 240 points).

Qualifications

Peuvent participer :

- Les équipes ayant participé à la DR excellence l'année précédente (appelée DR1 jusqu'en 2005) et s'étant maintenues.
- Les équipes ayant participé à la DR l'année précédente (appelée DR2 jusqu'en 2005) et ayant gagné la montée. (voir règlement de la DR)
- Les équipes descendant de Division Nationale 2.

Attribution des points bonus de l'épreuve de qualification

Les archers d'une même équipe doivent tirer sur la même cible.

A la fin des tirs de qualifications, ~~1~~ point de bonus est attribué aux ~~6~~ premières équipes H et aux ~~3~~ premières équipes F et AMP. les points bonus seront attribués à la 1^{ère} moitié du nombre total d'équipes retenues dans la poule.

Dans le cas d'un nombre d'équipe pair à 10 et moins, les points bonus seront attribués à la 1^{ère} moitié du nombre total d'équipes retenues dans la poule.

Le jour d'une étape, les points bonus seront attribués en fonction des équipes ayant terminé les tirs de qualification.

Les équipes abandonnant le concours en cours d'étape ou de championnat sans raison justifiée, seront susceptibles de pénalités financières d'un montant de 80 euros.

Attribution des points de bonus :

Les points de bonus seront attribués à la 1^{ère} moitié du nombre total d'équipes retenues dans la poule.

Cas particulier pour les points de bonus : Sur la phase de qualification

11 équipes sont présentes : Les 5 premières équipes ont un point de bonification

7 équipes sont présentes : Les 3 premières équipes ont un point de bonification

5 équipes sont présentes : Les 2 premières équipes ont 1 point de bonification

3 équipes sont présentes : La première équipe a 1 point de bonification

Déroulement des duels :

Seules les équipes ayant terminé les tirs de qualification peuvent participer aux matches par poule, si abandon du tir de qualification, les poules pourront être remaniées afin d'éviter les tours à vide.

Homme Classique : Déroulement des épreuves

A l'issue du tir de classement sur 2x70 m, 2 poules de 6 équipes seront constituées selon cet ordre :

Division à 12 équipes						
Poule A	1 ^{er}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	12 ^{ème}
Poule B	2 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 5 autres (5 matches).

A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par attribution de points sur les matches de poule

Match gagné = 1 point

Match perdu = 0 point

Homme Classique : Attribution des places

Duels de classement – 1 match

Les classés du même rang des 2 poules se rencontrent pour déterminer le classement final :

Les équipes de la poule A rencontrent celles de la poule B.

A l'issue de ce match :

Les 1ers de chaque poule seront classés de la 1ère à la 2ème place

Les 2èmes de chaque poule seront classés de la 3ème à la 4ème place

Les 3èmes de chaque poule seront classés de la 5ème à la 6ème place

Les 4èmes de chaque poule seront classés de la 7ème à la 8ème place

Les 5èmes de chaque poule seront classés de la 9ème à la 10ème place

Les 6èmes de chaque poule seront classés de la 11ème à la 12ème place

Femme Classique et AMP : Déroulement des épreuves

A l'issue du tir de classement sur 2x70 m, chaque équipe rencontre les 5 autres (5 matches)

A l'issue de ces 5 matches, un classement est établi par attribution de points sur les matches.

Match gagné = 1 point

Match perdu = 0 point

Femme Classique et AMP : Attribution des places

Le classement se fera en fonction du total des points attribué suite aux matches de classement.

Attribution des points

Division à 12 équipes							
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1er	30	4 ^{ème}	18	7 ^{ème}	9	10 ^{ème}	3
2 ^{ème}	26	5 ^{ème}	15	8 ^{ème}	7	11 ^{ème}	2
3 ^{ème}	22	6 ^{ème}	12	9 ^{ème}	5	12 ^{ème}	1

Division à 6 équipes					
Place	Points	Place	Points	Place	Points
1er	15	3 ^{ème}	7	5 ^{ème}	2
2 ^{ème}	11	4 ^{ème}	4	6 ^{ème}	1

Départage des équipes

Pour les égalités suite au tir de qualification, c'est le meilleur score individuel qui départage les équipes.

En cas d'égalité de :

- De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.

- De points après les matches de poule : les scores des matches (sans addition d'un éventuel score de barrage) des équipes sont cumulés et servent au départage.

En cas de nouvelle égalité à l'issue des matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule ;

Classement provisoire des équipes

Un classement provisoire des équipes sera établi par la Ligue après chaque concours, en fonction de la place dans la poule pour les femmes et les AMP, et après les finales des poules pour les hommes.

Classement final des équipes

A l'issue des 3 manches de DRE obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de DRE ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de DRE ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de DRE ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de DRE ;
5. tirage au sort.

Finales nationales des DR

L'équipe classée première pourra participer à la finale des DR en vue d'accéder à la D2.

Si la Ligue dépasse les 3000 licenciés, l'équipe classée en 2^{ème} position pourra également y participer. En cas de désistement des équipes qualifiées, les équipes suivantes pourront y participer. Mais seules les équipes maintenues en DR Excellence pourront avoir accès à cette finale.

La Ligue prend en charge 50 % des frais d'inscription à la finale des DR.

Montée / descente

Le nombre de montées de DR en DR Excellence sera le suivant :

Hommes Classiques : 2 équipes

Femmes Classiques : 1 équipe

Hommes AMP : 1 équipe

Ainsi, pour les hommes classiques, 2 descentes en DR auront lieu chaque année au minimum. Si une équipe descendait de D2, une 3^{ème} descente en DR aurait lieu, sauf si cette descente était compensée par une montée en D2. Pour les femmes classiques et les Hommes AMP, 1 descente en DR aura lieu chaque année au minimum. Si une équipe descendait de D2, une 2^{ème} descente en DR aurait lieu, sauf si cette descente était compensée par une montée en D2.

Si descente d'une équipe en N2 ou D1AMP, un club ayant une 2^{ème} équipe en DRE, celle-ci descendra obligatoirement en DR.

En cas de descentes de D2 plus nombreuses, le cas serait étudié par la Commission Sport.

Sanction

Les équipes s'engagent à participer à toutes les étapes de la DR Excellence.

En cas de non participation à l'une de ces épreuves (qualification et matches de poules), une pénalité de 20 points sera appliquée à l'équipe.

Les équipes abandonnant le concours en cours d'étape ou de championnat sans raison justifiée, seront susceptibles de pénalités financières d'un montant de 80 euros.

**** texte en gras : ajout ou modification au règlement***